

PARIS, le 8 Avril 2011

NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES OU ETATS GENERAUX

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, s'étonne des conditions d'ouverture des négociations conventionnelles où des représentants de syndicats ni représentatifs, ni libéraux, voulaient s'imposer selon la méthode anarchique et inefficace des Etats Généraux.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. attire l'attention du gouvernement, de l'Assurance Maladie et des syndicats représentatifs minoritaires qui ont soutenu la Loi HPST, sur l'obligation de prendre en compte, démocratiquement, les résultats des élections aux URPS et la place prépondérante de la C.S.M.F., de l'U.M.E.S.P.E. et de l'U.N.O.F. ainsi que de leur allié, le SML. C'est autour de cet axe que doit s'élaborer la nouvelle convention médicale prenant en compte la spécificité de tous les modes d'exercice.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. ne participera pas à toute réunion si, d'une manière directe ou masquée, des médecins n'exerçant pas la médecine libérale tentaient de s'imposer, même en qualité d'observateurs.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. rappelle, par ailleurs, qu'elle a été la première organisation syndicale, dans le cadre de la C.S.M.F., au mois d'août 2007, à s'opposer aux velléités anti jeunes limitant la liberté d'installation proposées par le Cabinet de Madame BACHELOT.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. rejette le calendrier et la méthodologie imposés par l'UNCAM. Tous les constats ont été faits depuis 3 ans, les Caisses d'Assurance Maladie sont incapables de solder les contentieux techniques liés à la précédente convention et nous allons encore perdre 2 mois en palabres inutiles. Les médecins spécialistes libéraux attendent des actes, la véritable négociation ne débutera donc que le 15 juin alors qu'il y a urgence pour prendre en compte les désirs légitimes des médecins libéraux qui nous ont soutenus, massivement, dans le cadre des élections aux URPS.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. ne pourra soutenir qu'une convention unique prenant en compte l'ensemble des demandes légitimes des médecins libéraux dont les honoraires et le coût de la pratique sont bloqués depuis de trop nombreuses années alors qu'ils participent, par leur disponibilité, à une offre de soins considérable pour l'ensemble de nos concitoyens.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. considère que tout échec de la négociation sera à mettre au débit, d'abord, des Caisses d'Assurance Maladie mais, également, du gouvernement qui, pendant 4 ans, a oublié l'importance de la médecine libérale spécialisée dans l'organisation des soins en France.

U.M.E.S.P.E.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30

Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr